



## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

### **Marché Public de Travaux – Procédure Adaptée (MAPA)**

*Soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique*

### **OBJET DU MARCHÉ : Travaux Tout Corps d'État (TCE) au sein de la Mairie du 13ème arrondissement**

#### **ARTICLE 1 : PÉRIMÈTRE ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

##### **1.1 Pouvoir adjudicateur**

Mairie du 13ème arrondissement de Paris, agissant par délégation de la Ville de Paris.

Adresse : 1, place d'Italie, 75013 Paris.

##### **1.2 Objet et étendue de la consultation**

La présente consultation concerne l'exécution de travaux de rénovation, d'aménagement et de réfection Tout Corps d'État (TCE) dans les locaux administratifs et de réception de la Mairie du 13ème arrondissement. Les prestations devront impérativement intégrer les contraintes de continuité du service public et le maintien de l'accueil du public (bâtiment classé ERP).

##### **1.3 Forme juridique du marché et allotissement**

Conformément à l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique, le marché est conclu sous la forme d'un **marché unique non alloti (Tout Corps d'État)**. Cette dérogation à l'allotissement est justifiée par la nécessité de confier l'ensemble des prestations à une entreprise unique ou un groupement solidaire capable d'assurer la coordination simultanée de tous les corps d'état secondaires au sein de l'Hôtel de Ville, garantissant ainsi le respect strict des délais et de la sécurité du site.

Le marché est à prix global et forfaitaire, formalisé par une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

#### **ARTICLE 2 : CALENDRIER ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX**

##### **2.1 Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution des travaux est fixé dans l'Acte d'Engagement et débutera à compter de la date fixée par l'Ordre de Service (OS) de démarrage. À titre prévisionnel, la période de préparation du chantier est fixée à **2 semaines** et est incluse dans le délai global.

##### **2.2 Contraintes spécifiques du site (ERP et Acoustique)**

La Mairie du 13ème arrondissement est un Établissement Recevant du Public (ERP) en activité. Les candidats devront obligatoirement intégrer dans leur organisation :

- Le maintien des accès sécurisés pour le personnel et les usagers.
- Le phasage et la planification rigoureuse des interventions bruyantes ou génératrices de poussière, qui devront s'effectuer en dehors des heures d'ouverture au public ou selon les créneaux validés par la direction du site.

### **ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Ville de Paris. Il comprend les pièces suivantes :

1. Le présent Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes.
2. L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes financières (DPGF).
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) "Lot unique TCE".

### **ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidats devront soumettre un dossier complet rédigé en langue française, comprenant obligatoirement deux dossiers distincts remis par voie dématérialisée.

#### **4.1 Contenu du Dossier de Candidature**

Chaque candidat, ou chaque membre du groupement, devra produire :

- **La Lettre de candidature (Formulaire DC1)** dûment complétée.
- **La Déclaration du candidat (Formulaire DC2)** complétée, accompagnée du chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.
- **Une liste de références récentes (moins de 3 ans)** pour des prestations de nature, d'envergure et de complexité équivalentes (travaux TCE en site occupé ou ERP), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

#### **4.2 Contenu du Dossier d'Offre (Offre technique et financière)**

Le dossier d'offre comprendra obligatoirement :

1. **L'Acte d'Engagement (AE)**, complété, daté et paraphé.
2. **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)**, intégralement renseignée, détaillant les prix unitaires et forfaitaires par poste de travaux.
3. **Le Mémoire Technique justificatif**, qui devra obligatoirement suivre la structure des sous-critères de l'article 5.2 sous peine de pénalisation.
4. **Attestation de visite** À l'issue de la reconnaissance des locaux, une Attestation de visite obligatoire des lieux vous sera co-signée et remise en main propre

## ARTICLE 5 : CRITÈRES ET PROCESSUS D'ANALYSE DES OFFRES

L'attribution du marché sera prononcée au profit du candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

Critères principaux	Pondération	Éléments d'appréciation et d'analyse
<b>1. PRIX DES PRESTATIONS</b>	<b>60 %</b>	Noté sur la base du montant total global HT de la DPGF.
<b>2. VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>40 %</b>	Évaluée au vu du contenu exhaustif du Mémoire Technique.

### 5.1 Formule de calcul du critère Prix (Note sur 60 points)

La note financière sera calculée de manière automatique selon la formule de proportionnalité linéaire suivante :

Note Prix =  $\frac{\{\{\text{Montant de l'offre la moins disante}\}\{\text{Montant de l'offre analysée}\}}{\text{Montant de l'offre analysée}} * 60$

### 5.2 Détail et barème du critère Valeur Technique (Note sur 40 points)

La valeur technique sera analysée et décomposée selon les **4 sous-critères stricts** suivants :

- **Sous-critère 1 : Méthodologie, organisation de l'équipe et gestion des contraintes ERP (Note sur 15 points)**

Analyse de la note méthodologique d'exécution, de l'adéquation de l'équipe dédiée au chantier, et des mesures concrètes mises en œuvre pour assurer la sécurité et la continuité d'activité au sein de la Mairie du 13e (ERP en activité).

- **Sous-critère 2 : Calendrier d'exécution (GANTT) et phasage des nuisances acoustiques (Note sur 15 points)**

Pertinence du planning détaillé d'intervention (graphique de Gantt détaillé par tâche et corps d'état) et qualité des dispositions prises pour limiter, isoler et phaser les travaux bruyants ou impactants.

- **Sous-critère 3 : Qualité des matériaux, fiches produits et logistique d'approvisionnement (Note sur 5 points)**

Examen des fiches techniques des matériaux proposés, de leur durabilité, et des modalités logistiques de livraison/stockage au sein d'un environnement urbain dense (Mairie d'arrondissement).

- **Sous-critère 4 : Gestion environnementale, tri des déchets et organisation de la base-vie (Note sur 5 points)**

Qualité du Plan de Gestion des Déchets de Chantier (tri sélectif, traçabilité, évacuation) et insertion environnementale/propreté de l'installation de chantier (base-vie).

La note globale finale (sur 100 points) sera obtenue par la somme de la note Prix et de la note de Valeur Technique.

## **ARTICLE 6 : NÉGOCIATIONS**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les **3 candidats** ayant obtenu les meilleures notes à l'issue de la première analyse des offres. La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre (prix et contenu technique).

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation préalable.

## **ARTICLE 7 : REMISE DES OFFRES ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

### **7.1 Modalités de transmission électronique**

Les plis doivent être impérativement déposés par voie électronique sur le profil d'acheteur de la Ville de Paris avant la date et l'heure limites fixées sur la plateforme. Tout pli transmis par un autre moyen ou parvenu après l'heure limite sera déclaré hors délai et rejeté.

### **7.2 Questions et renseignements complémentaires**

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite via le forum de la plateforme de dématérialisation au plus tard **8 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres. Une réponse collective sera adressée à l'ensemble des entreprises ayant téléchargé le dossier.